

# POUR LA FERTE ALAIS

## Inscription sur les listes électorales

**Les inscriptions sur les listes électorales ont lieu entre le 1er janvier et le 31 décembre pour prendre effet au 1er mars de l'année suivante.**

Les citoyens de la communauté européenne peuvent voter sur certaines élections (élections municipales et communautaires et élections européennes). Dans ce cas, vous devez être inscrit sur les listes électorales de La Ferté Alais.

### Démarches

Afin de pouvoir voter sur la commune vous devez vous inscrire sur les listes électorales de la ville si :

- Vous venez d'emménager sur la commune
- Vous avez changé votre état civil (mariage, divorce,..) ou vous avez changé d'adresse sur la commune
- Vous venez d'acquérir la nationalité française
- Vous êtes majeur au regard de la loi française et citoyen de la communauté européenne
- Vous serez majeur avant le 1er mars de l'année suivante
- En cas d'élections, vous serez majeur avant le 1er tour

### Les démarches à effectuer

En cas d'impossibilité de vous déplacer, vous pouvez, en complétant le Cerfa et en joignant les copies des documents demandés, nous l'envoyer, le confier à quelqu'un, le déposer dans la boîte de la Mairie...

